



Logiciel développé par un dirigeant non salarié

Par **pierrejean17**, le **13/03/2019** à **08:49**

Bonjour,

Je dirige une petite entreprise pour laquelle j'ai développé un petit logiciel. Je l'ai développé quasiment exclusivement le week-end.

J'envisage de vendre l'entreprise mais je voudrais continuer à développer et exploiter mon logiciel. Je souhaite donc m'assurer que le code m'appartient et pas à l'entreprise, et que cela ne soit pas contesté par la suite.

Quelles dispositions dois-je prendre ?

Merci d'avance